
ASSOCIATION SCOLAIRE ET PARASCOLAIRE INTERCOMMUNALE DU HAUT-LAC

LE COMITE DE DIRECTION

AU CONSEIL INTERCOMMUNAL

COMPTES 2024

Préavis No 01/2025

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Objet du préavis

En application des dispositions légales :

- de la loi sur les communes (LC) du 28 février 1956,
- du règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979,
- des statuts de l'ASPIHL (art. 14 al. 5 + 6 et art. 31),

nous soumettons à votre approbation les comptes 2024 de l'ASPIHL.

2. Comptes 2024

Les comptes 2024, adoptés le 14 février 2025, par le Comité directeur, vous sont remis en annexe.

2.1. Compte de fonctionnement global

En préambule, le tableau ci-après compare les charges brutes des trois dicastères par rapport au budget ainsi qu'aux comptes 2024.

	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Différence
1. Administration	98'149.24	133'900.00	133'313.66	586.34
3 Bâtiments	3'516'870.23	3'630'351.00	3'646'769.61	-16'418.61
5. Formation & jeunesse	1'269'425.00	1'660'890.00	1'447'508.07	213'381.93
	4'884'444.47	5'425'141.00	5'227'591.34	197'549.66

Commentaires :

Les charges brutes sont inférieures de CHF 197'549.66 par rapport au budget 2024 (-3.64%) et supérieures de CHF 343'146.87 (+7.03) par rapport aux comptes 2023.

2.2. Comptes de fonctionnement détaillés

1100.3090.00 Administration - Autres charges (autorités et personnel)

Ce montant reste approximativement le même que sur les comptes 2023. Le budget a été augmenté pour 2025. Les frais comptabilisés dans ce compte concernent les frais des séances du Conseil intercommunal et du CODIR dont une séance extra-muros ainsi que le repas de fin d'année de l'ASPIHL.

1100.3101.00	Administration - Imprimés et fournitures <i>Annonces dans la presse des décisions prises par le Conseil intercommunal, etc.</i>
1100.3189.00	Administration - Supervision comptabilité <i>En 2024, plusieurs séances de travail ont eu lieu avec la Société Multifiduciaire pour le calcul du nouveau plafond de cautionnement de l'ASPIHL.</i>
1100.4522.xx	Administration - Participation des 5 communes <i>Répartition de l'excédent de charges proportionnellement à l'art. 30 des statuts (population/élèves).</i>
3450.3129.00	Roche – Roche modules - Chauffage <i>Le chauffage dans les pavillons de Roche est assuré par des climatiseurs. Les frais liés au chauffage sont groupés avec les frais d'électricité et sont comptabilisés dans le compte 3540.3123.00</i>
3550.3121.00	Villeneuve – Villeneuve pavillons – Eau <i>Nouveau règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux adoptés par le Conseil communal dans sa séance du 03 novembre 2022.</i>
3550.3189.00	Villeneuve – Villeneuve pavillons – Travaux exécutés par des tiers <i>Travaux de mise en place des bureaux de l'ASPIHL d'un montant de Fr. 40'000.00 payés par la commune de Villeneuve qui doivent être remboursés à raison de Fr. 10'000.00/année sur quatre ans. Le montant sera remboursé en 2025.</i>
3560.3185.00	Tour Rouge – Tour Rouge Ecublens 04/23 – Honoraires de tiers <i>Des études préliminaires concernant l'implantation du collège ont été effectuées par le bureau d'architecte Cristobal & Delgado. Ces études ont eu lieu hors préavis.</i>
5006	Formation & Jeunesse – Tâches communales – SSF (Sport scolaire facultatif) <i>Suite à la démission de la responsable du sport scolaire facultatif une réorganisation a été faite et le nombre de disciplines a été restreint.</i>
5007.3653.00	Formation & Jeunesse – Tâches communales – Camps scolaires <i>Les camps ont considérablement augmenté cependant, en 2024 beaucoup de classes ont participé à des camps « en étoile ». Le principe de ces camps est que les élèves font une semaine d'activités mais sans hébergement, ils partent le matin et rentrent le soir.</i>
5008.3662.00	Formation & Jeunesse – Tâches communales – Courses d'école <i>Budget proposé par la Direction des écoles, faible utilisation de l'enveloppe allouée.</i>
5010.3188.00	Formation & Jeunesse – Transports scolaires – Transports des élèves

Une nouvelle convention a été signée. Les prix des Swisspass ainsi que des courses spéciales ont été augmentés.

5200.3116.00 Formation & Jeunesse – Enseignement – Achat de mat. équipement

Le prix des tableaux interactifs a augmenté.

5600.3011.00 Formation & Jeunesse – Service médical et encadrement - Traitements

Indexation des salaires horaires des médecins scolaires, selon courrier du 31.05.2024 du Canton.

5600.3185.00 Formation & Jeunesse – Service médical et encadrement – Honoraires service dentaire

Augmentation des charges administratives, à cause de la protection des données tous les résultats de dépistages doivent être envoyés directement aux parents par courrier postal.

5600.4350.00 Formation & Jeunesse – Service médical et encadrement – Recettes diverses

Soit, le subside DGEO pour les élèves intégrés, la sous-location PPLS (psychologues, psychomotriciens et logopédistes en milieu scolaire).

2.3.Bilan

9100.000 Caisse

Disponible pour mouvements au guichet de l'Aspihl.

9101.000 PostFinance

Enregistre les paiements « Mon Portail », soit : SSF, cantine, devoirs surveillés.

9102.000 Banque Raiffeisen

Enregistre tous les autres mouvements de trésorerie (encaissements + règlements factures fournisseurs).

9111.000 Débiteurs

Principalement la facturation des écolages des élèves en dérogation aux communes, des camps scolaires ainsi que des débiteurs insolvable (procédures de poursuite, actes de défaut de bien).

9111.010 Débiteurs de l'association

Principalement la facturation des acomptes de participation des communes membres.

9115.010 Service dentaire scolaire

Diverses prestations facturées aux parents.

9139.000 Actifs transitoires

Participations des communes, camps payés d'avance, Etat de Vaud participation SSF, sinistre en attente de remboursement (cambriolage), Arasape (50% du Pedibus Rennaz), assurances et charges sociales payées d'avance.

9143.300 Préavis 07/24 – Collège Ecublens Tour Rouge

9143.400	Préavis 01/21 – Roche-modules
9143.500	Préavis 01/21 – Villeneuve-pavillons <i>Investissements 2021, propriété de l'Aspihl, en voie d'amortissement.</i>
9143.600	Préavis 01/24 - Pavillons provisoires
9143.700	Préavis 02/23 - Tronchenaz – Projet complexe scolaire
9143.800	Préavis 03/23 - Tour-Rouge – Agrandissement salle de gym.
9143.900	Préavis 04/23 - Tour-Rouge – Pavillon Ecublens
9219.000	Dettes à court terme. <i>Soit emprunt destiné à financer les investissements des différents préavis votés.</i>
9258.020	Dépôt clés casiers <i>Fr. 20.00 par élève, rendus à la fin de la scolarité.</i>
9259.000	Passifs transitoires <i>Principalement versement/facturation excédentaires des communes., prestation salariale bibliothécaire, déménagement des nouveaux pavillons, Etat de Vaud subventions pour les élèves requérants d'asile à reverser aux communes, décompte final AVS, intérêts sur les emprunts.</i>

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASPIHL

VU le préavis No 01/2025 relatif aux comptes 2024 ;

OUI le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet.

DECIDE

- D'adopter les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2024 tels que présentés.
- De donner décharge au Comité de Direction pour sa gestion.

Au nom du Comité de Direction de l'ASPIHL :

Le Président :


Marc-Olivier Narbel

La Secrétaire :




Diamanta Maliqi

Délégué du Comité de Direction : Marc-Olivier Narbel

Annexes :- Comptes 2024

- Rapport de l'organe de contrôle, Multifiduciaire Léman SA, 1820 Montreux

Villeneuve, le 14 février 2025.